

Objectifs :

Énoncer les risques d'accidents lors d'activité sur/au voisinage de l'énergie électrique
Transposer les règles exposées dans le cadre de son activité
Mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NF C18-510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages électriques et appareillages électroniques
Adopter une conduite pertinente à tenir en cas d'accident d'origine électrique
S'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement.

Public concerné et prérequis :

Personnes devant effectuer des travaux d'ordre non électrique ou des manœuvres de disjoncteur dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension.
Personnes devant effectuer des petits dépannages hors tension (bouton poussoir, ampoule, luminaire, prise électrique, etc.)

PRE-REQUIS

Connaissances de base en électricité et bonne maîtrise de la langue française.

Qualification des intervenants :

Formateurs agréés.

Moyens pédagogiques et techniques :

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques. Support de cours.



A2S - 174 Route de Baillargues - ZA La Louvade 34130 Mauguio
Tél. 04 99 13 32 99 – a2s.contact@assiap.fr - NAF 8559A – N° UAI CFA 0342510U
SARL au capital de 15245 € – RCS B 401 653 092 – SIRET 40165309200098
N° de déclaration d'activités 91 34 06703 34. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état
Autorisation d'exercice CNAPS FOR-034-2026-10-22-20210587260

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.



Durée, effectifs :

14 heures. 12 stagiaires.

Programme détaillé :

Points abordés :

Réglementation, Prévention, Protection, Exécution.

- Notions élémentaires d'électricité
- Les dangers de l'électricité
- Statistiques des accidents
- Le courant électrique et le corps humain ->Matériel de protection individuel et collectif.
- Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux
- Analyse générale des nouvelles règles de sécurité décrites dans la publication NF C18-510.
- Risques encourus lors d'opérations sur ou au voisinage d'ouvrages électriques
- Les distances minimales d'approche (DMA)
- Protections contre les risques.
- Consignes, procédures d'intervention BS, BE Manœuvre
- Documents écrits
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité
- Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Les niveaux d'habilitation



Modalités d'évaluation des acquis :

Evaluation des connaissances. Travaux pratiques

Sanction visée :

Permis feu

Nos équipes A2S au 04 99 13 32 99 ou par @ : a2s.contact@assiap.fr



@a2s_formation



A2S Formation



www.assiap.fr



A2S - 174 Route de Baillargues - ZA La Louvade 34130 Maugeio
Tél. 04 99 13 32 99 – a2s.contact@assiap.fr - NAF 8559A – N° UAI CFA 0342510U
SARL au capital de 15245 € – RCS B 401 653 092 – SIRET 40165309200098
N° de déclaration d'activités 91 34 06703 34. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état
Autorisation d'exercice CNAPS FOR-034-2026-10-22-20210587260

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficie



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Actions de formation